



Paris, le 21 août 2014

Madame Marylise Lebranchu
Ministre de la réforme de l'État, de la
décentralisation
et de la Fonction Publique
80 rue de Lille
BP 10445
75327 Paris cedex 7

Madame la ministre,

La fédération SUD Collectivités territoriales dépose un préavis de grève pour le mardi 2 septembre 2014 de 0 à 24 heures. Ce préavis concerne les collectivités territoriales et leurs établissements, tous les personnels : agents titulaires ou non, agents de droit public et privé.

Ce préavis a pour objet la suppression de la loi sur les rythmes scolaires dite « loi Peillon ».

Cette loi aggrave les inégalités d'accès et la qualité du service pour les usagers, amplifie la dégradation des conditions de travail des personnels.

La fédération SUD collectivités territoriales revendique une loi qui tienne compte de l'intérêt des enfants, qui garantisse un service public de qualité, un accès au service public strictement égalitaire pour les usagers, qui valorise et améliore les conditions de travail des agents

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Fédéral

Philippe Damoiseau